

GATT. Si le Canada et les États-Unis pouvaient prendre l'initiative, si nous pouvions montrer au reste du monde que la libéralisation du commerce est à l'avantage de chacun, il me semble que les négociations multilatérales pourraient donner de meilleurs résultats -- qu'un plus grand nombre d'obstacles seraient abaissés plus rapidement dans le monde.

Question: Mais les entreprises canadiennes ne sont-elles pas trop petites et trop faibles pour concurrencer les Américains? Un accord commercial n'entraînerait-il pas l'effondrement de notre base manufacturière et ne nous confinerait-il pas au rôle de fournisseur de matières premières aux États-Unis?

Je peux rapidement répondre non. La question se fonde sur l'hypothèse voulant que les entreprises canadiennes ne soient pas concurrentielles et ne puissent le devenir. Mais l'hypothèse est manifestement fautive. Depuis la Seconde Guerre mondiale, d'importants secteurs de l'économie canadienne ont été ouverts à la concurrence étrangère par les diverses séries de négociations menées sous l'égide du GATT. Depuis 1966, le tarif moyen appliqué par le Canada a été réduit de près de la moitié.

Rien ne prouve que l'intensification de la concurrence étrangère a miné notre base manufacturière. L'entreprise canadienne moyenne a toujours réagi en devenant plus efficiente, et non en disparaissant. La plupart des entreprises canadiennes ont réagi à la concurrence en se spécialisant dans des gammes de production moins larges, en relevant l'échelle de production et en générant plus d'exportations pour écouler cette production. En conséquence, ce sont les importations et les exportations qui se sont accrues. En 1960, par exemple, nos exportations ne comptaient que pour 12 % du revenu national. Aujourd'hui, elles se rapprochent du 30 %.

La sécurité de l'accès au grand marché américain donnera à l'ensemble de l'industrie canadienne la possibilité de spécialiser et de rentabiliser davantage sa production, et donc la structure qui lui permettra d'affronter la concurrence internationale. Ce n'est pas là ma conclusion. C'est la conclusion de la recherche que nous avons faite, de celle qu'a faite la Commission Macdonald, de celle qu'a faite le C.D. Howe et de celles qu'ont faites de nombreuses associations professionnelles. Je parle d'associations professionnelles représentant des entreprises de toutes tailles -- la Chambre de commerce du Canada, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, l'Association des manufacturiers canadiens, la Fédération canadienne de la petite entreprise et le Conseil canadien du